Nations Unies A/C.3/67/2

Assemblée générale

Distr. générale
28 septembre 2012
Français
Original : anglais

Soixante-septième session
Troisième Commission
Point 131 de l'ordre du jour
Planification des programmes

Lettre datée du 12 septembre 2012, adressée au Président de la Troisième Commission par le Président du Comité du programme et de la coordination

J'ai l'honneur de vous informer que le Comité du programme et de la coordination a, à sa cinquante-deuxième session, recommandé à l'Assemblée générale de renvoyer le programme 20 (Droits de l'homme) du projet de cadre stratégique pour la période 2014-2015 [A/67/6 (Prog. 20)] à la Troisième Commission pour qu'elle l'examine et y donne suite au titre du point de l'ordre du jour intitulé « Planification des programmes ».

Je souhaite ajouter que, bien qu'il y ait eu un échange de vues, le Comité n'a pas pu, faute de temps, mener à bien son examen des modifications concernant le programme 20 qui avaient été proposées par les délégations. Les conclusions et recommandations du Comité figurent dans son rapport sur les travaux de sa cinquante-deuxième session (A/67/16). Le Comité a donc recommandé que soient transmises à la Troisième Commission, par votre intermédiaire, les conclusions et les modifications proposées. Les conclusions et recommandations du Comité, ainsi que les propositions des États Membres, figurent en annexe à la présente lettre.

Le Président du Comité du programme et de la coordination
(*Signé*) Eric Franck **Saizonou**

12-52462 (F) 041012 051012

Merci de recycler

Annexe

Conclusions et modifications concernant le programme 20 (Droits de l'homme) du projet de cadre stratégique pour la période 2014-2015 proposées par le Comité du programme et de la coordination à sa cinquante-deuxième session

1. Le Comité a recommandé à l'Assemblée générale d'approuver le descriptif du programme 20 (Droits de l'homme) du projet de cadre stratégique pour la période 2014-2015, sous réserve des modifications suivantes :

Orientation générale

Paragraphe 20.2

À la deuxième phrase, supprimer les mots « sécurité et […] collectifs ».

Paragraphe 20.5

À la première phrase, après les mots « des pays », insérer « de toutes les régions à divers niveaux de développement ».

Paragraphe 20.6

À la deuxième phrase, remplacer « les organes de suivi des traités » par « les organes conventionnels ».

Sous-programme 1
Intégration des droits de l'homme, droit au développement et recherche et analyse

Modification proposée : sans objet en français

A. Intégration des droits de l'homme

Objectif de l'organisation

Remplacer le groupe de mots « intégration de tous ces droits » par « meilleure prise en compte de ces droits ».

Avant « domaines d'activité », supprimer « l'ensemble ».

Réalisations escomptées du Secrétariat

Remplacer l'énoncé de l'alinéa a) par ce qui suit : « a) Poursuite de l'aide fournie à tous les organes et organismes des Nations Unies afin qu'ils intègrent les droits de l'homme à toutes les activités consacrées au développement économique et social, aux questions humanitaires, à la paix et la sécurité et à la gouvernance et l'état de droit ».

Autre modification proposée à l'alinéa a) : sans objet en français.

À l'alinéa b), remplacer « en particulier » par « y compris, le cas échéant ». Après les mots « États Membres », insérer « de toutes les régions et à divers niveaux de développement ».

Autre modification proposée à l'alinéa b) : sans objet en français.

À l'alinéa c), supprimer le groupe de mots « notamment les équipes de pays des Nations Unies ».

À la fin de l'alinéa c), supprimer le membre de phrase « et de leurs aspects intéressant l'égalité des sexes et le handicap ».

Indicateurs de succès

À l'alinéa a), remplacer les mots « qui prennent davantage en compte les droits de l'homme » par « en intégrant une composante droits de l'homme ».

ou

Au même alinéa, après les mots « prennent davantage en compte », insérer « le cas échéant, ».

Remplacer l'alinéa b) par ce qui suit : « b) Augmentation du nombre de descriptifs de programmes communs de pays, y compris des données sur les activités et les projets, qui tiennent davantage compte des droits de l'homme ».

ou

À l'alinéa b), première modification proposée : sans objet en français; après le mot « projets », supprimer « descriptifs de programmes communs de pays ».

À l'alinéa c), remplacer les mots « autres hauts responsables » par « et autres hauts responsables de l'ONU », et après le mot « responsables », supprimer les mots « et d'équipes de pays ».

Stratégie

Paragraphe 20.9

Dans la première phrase, remplacer les mots « intégration de tous les droits de l'homme » par « prise en compte des droits de l'homme ».

ou

Dans la première phrase, après le mot « intégration », insérer « selon qu'il convient », et avant le mot « existant », ajouter « respectifs ».

Alinéa 20.9 a)

Après le membre de phrase « prendre en compte les droits de l'homme », insérer l'expression « selon qu'il convient » et après les mots « et à l'état de droit », insérer « conformément aux mandats existants ».

Alinéa 20.9 b)

Modification proposée au début de l'alinéa : sans objet en français.

À la fin de l'alinéa b), supprimer le membre de phrase « ainsi que ceux qu'il a établis avec la société civile, y compris les organisations non gouvernementales ».

Alinéa 20.9 c)

Remplacer les mots « intégration effective de tous les droits de l'homme » par « prise en compte des droits de l'homme ». Remplacer le mot « intéressé » par « qui en a fait la demande ».

ou

Remplacer l'énoncé de l'alinéa c) par ce qui suit : « c) Promouvoir l'intégration effective de tous les droits de l'homme dans les programmes de développement pertinents ».

Alinéa 20.9 d)

Supprimer l'alinéa dans son intégralité.

ou

Après les mots « aide humanitaire », supprimer le reste du texte.

Alinéa 20.9 e)

Après les mots « système des Nations Unies », supprimer le groupe de mots « et en particulier les équipes de pays »; après les mots « États Membres », remplacer « se doter de » par « renforcer » et supprimer le groupe de mots « renforcer celles qui existent déjà »; et après les mots « politiques nationales », ajouter « pertinentes ».

B. Droit au développement

Réalisations escomptées du Secrétariat

Insérer la nouvelle réalisation b) : « Examen des moyens d'assurer en priorité la réalisation du droit au développement, notamment la proposition tendant à élaborer une série complète et cohérente de normes relatives à la réalisation du droit au développement ».

L'alinéa b) devient en conséquence l'alinéa c).

Indicateurs de succès

À l'alinéa b), supprimer les mots « dans le système des Nations Unies et en dehors ».

Insérer un nouvel alinéa qui se lit comme suit : « b) Augmentation du nombre d'activités, d'études et de supports d'information que le Haut-Commissariat entreprend, établit ou met à disposition pour contribuer à la réalisation effective du droit au développement ».

L'alinéa b) devient en conséquence l'alinéa c).

Stratégie

Alinéa 20.10 a)

À la fin de l'alinéa, supprimer les mots « et d'un suivi […] à cette fin ».

Alinéa 20.10 b)

Après l'alinéa b), insérer un nouvel alinéa c) qui se lit comme suit : « c) Promouvoir en priorité la réalisation du droit au développement, notamment en encourageant l'examen des propositions tendant à élaborer une série complète et cohérente de normes relatives à la réalisation du droit au développement », et renuméroter les alinéas en conséquence.

Alinéa 20.10 e)

À la deuxième ligne de l'alinéa e) existant, remplacer « pays » par « États Membres ».

De plus, à l'alinéa e) existant, remplacer la phrase « et en adoptant une démarche axée sur les droits de l'homme » par « notamment ».

C. Recherche et analyse

Réalisations escomptées du Secrétariat

À l'alinéa a), insérer le membre de phrase « en soutenant l'action menée par les États Membres pour lutter » avant les mots « contre la discrimination ».

À l'alinéa b), insérer les mots « activités des États Membres » avant « contribuant à ».

À la fin de l'alinéa b), après le mot « racisme », insérer le membre de phrase « tel que défini dans les documents importants de l'ONU, notamment dans la Déclaration et le Programme d'action de Durban ».

Remplacer l'énoncé de l'alinéa d) par ce qui suit : « d) Renforcement de l'aide apportée aux États Membres qui en font la demande pour promouvoir et protéger le plein exercice de tous les droits de l'homme ».

Remplacer l'énoncé de l'alinéa e) par ce qui suit : « e) Renforcement de l'aide que l'Organisation apporte aux États Membres et, le cas échéant, à la société civile, aux médias et aux institutions nationales de protection des droits de l'homme qui en font la demande conformément à leur législation nationale pour promouvoir et protéger l'exercice par chacun de tous les droits de l'homme ».

À l'alinéa f), remplacer « gouvernements » par « États Membres qui en font la demande ».

À l'alinéa f), avant « partenaires », insérer l'expression «, le cas échéant, ».

À l'alinéa g), après « promouvoir », insérer l'expression « selon qu'il convient ».

Indicateurs de succès

À l'alinéa a), avant « nombre », ajouter « augmentation du ».

À l'alinéa c), avant « nombre », ajouter « augmentation du ».

À l'alinéa d), avant « nombre », ajouter « augmentation du ».

À l'alinéa e), avant « nombre », ajouter « augmentation du ».

Remplacer l'alinéa e) par ce qui suit : « e) Nombre d'activités menées et de mesures prises pour aider les pays, à la demande des gouvernements, à promouvoir et protéger l'exercice par chacun de tous les droits de l'homme ».

À l'alinéa f), avant « nombre », ajouter « augmentation du ».

À la fin de l'alinéa f), ajouter « conformément à la résolution 48/141 de l'Assemblée générale ».

Stratégie

Paragraphe 20.11

Dans la troisième phrase, remplacer « contribueront à améliorer » par « contribueront, si la demande en est faite, à améliorer »; et à la fin de la phrase, insérer « conformément à son mandat ».

Alinéa 20.11 a)

À la cinquième ligne, après le verbe « consolidant », insérer « le cas échéant »; à la sixième ligne, après le mot « gouvernance », insérer « aux niveaux national et international »; à la neuvième ligne, après « stratégies », insérer « et programmes »; à la onzième ligne, supprimer « en contribuant ».

Alinéa 20.11 a)

À la treizième ligne, remplacer les mots « ainsi que des nouvelles formes de discrimination » par « y compris des formes contemporaines de discrimination ».

Alinéa 20.11 c)

À la troisième ligne, remplacer « pays » par « États Membres ».

Alinéa 20.11 d)

À la première ligne, remplacer « donner suite » par « appliquer » et ajouter à la fin « et y donner suite ».

Sous-programme 2
Appui aux organes créés en vertu d'instruments relatifs aux droits de l'homme

Objectif de l'organisation

Remplacer l'adjectif « fonctionnel » par « technique » et supprimer les mots « et des conseils ».

Autre modification proposée : sans objet en français

Réalisations escomptées du Secrétariat

Remplacer l'alinéa a) par ce qui suit : « a) Renforcement de l'appui apporté en matière de secrétariat par le Haut-Commissariat aux activités des organes conventionnels ».

Supprimer l'énoncé de l'alinéa b).

À la fin de l'alinéa c) existant, ajouter le membre de phrase « conformément aux mandats respectifs de ces organes et aux obligations incombant aux États parties aux traités ».

À l'alinéa d) existant, supprimer les mots « à tous les niveaux » et à la fin de l'alinéa, ajouter le membre de phrase « en respectant les mandats respectifs de ces organes ».

ou

Supprimer l'énoncé de l'alinéa d).

Indicateurs de succès

À l'alinéa a) ii), remplacer les mots « donner suite à » par « aider les États parties qui en font la demande à appliquer ».

Supprimer l'énoncé de l'alinéa b).

À la fin de l'alinéa c), ajouter les mots « avec l'aide du Haut-Commissariat si la demande en est faite ».

À la fin de l'alinéa c), ajouter les mots « conformément aux mandats respectifs de ces organes et aux obligations incombant aux États parties aux traités ».

À la fin de l'alinéa d), ajouter les mots « conformément aux mandats respectifs de ces organes ».

Supprimer l'énoncé de l'alinéa d).

Stratégie

Alinéa 20.12 b)

Remplacer l'alinéa b) par ce qui suit : « b) Tirer parti de toutes les ressources internes disponibles pour apporter un appui technique aux travaux des organes conventionnels dans le respect des lignes directrices de ce programme ».

ou

À la deuxième ligne, après le mot « capacités », insérer la phrase « conformément aux mandats respectifs des organes conventionnels et en tenant dûment compte des obligations des États parties considérés ».

Alinéa 20.12 c)

Supprimer l'alinéa dans son intégralité.

Alinéa 20.12 d)

À la fin de l'alinéa existant, supprimer les mots « et ainsi encourager l'application effective des normes internationales relatives aux droits de l'homme et aider les États parties à honorer leurs engagements conventionnels ».

À la deuxième ligne, après le mot « partenariats », insérer la phrase « conformément aux mandats des organes conventionnels émanant des instruments en portant création ».

Sous-programme 3
Services consultatifs, coopération technique et activités hors Siège

Réalisations escomptées du Secrétariat

Modification proposée à l'alinéa a) : sans objet en français.

À l'alinéa a), remplacer « États » par « pays en développement et pays développés ».

À l'alinéa b), ajouter le mot « Membres » avant « qui en font la demande ».

À l'alinéa c), après les mots « dans les zones reculées », ajouter « des pays en développement et des pays développés ».

À l'alinéa d), ajouter le mot « Membres » après « États ».

À l'alinéa e), remplacer « pays » par « États Membres »; autre modification proposée : sans objet en français.

À l'alinéa f), remplacer le membre de phrase « mettre fin aux violations des droits de l'homme, conformément au mandat du Haut-Commissaire aux droits de l'homme » par « exécuter son mandat aux fins de promouvoir et de protéger les droits de l'homme ».

À l'alinéa g), ajouter le mot « Membres » avant « qui en font la demande ».

Indicateurs de succès

À l'alinéa a), remplacer les mots « normes et instruments relatifs aux droits de l'homme » par « obligations internationales relatives aux droits de l'homme ».

ou

À l'alinéa a), supprimer les mots « normes et ».

À l'alinéa c), après les mots « régions reculées », insérer « des pays en développement et des pays développés ».

À l'alinéa f), remplacer « par le Haut-Commissariat » par « au Haut-Commissariat ».

À l'alinéa f), après les mots « aider à », remplacer le texte existant par ce qui suit « faire face, le cas échéant, à des situations de violations massives des droits de l'homme, objectives et non politisées, essentiellement grâce à la coopération ».

À l'alinéa g), ajouter le mot « Membres » avant « qui en font la demande ».

Stratégie

Placer les alinéas a) et b) après l'alinéa d) et renuméroter les en conséquence.

Alinéa 20.13 a)

Dans la première phrase, remplacer « des opérations de maintien de la paix et des missions de consolidation de la paix d'aider les pays », par « des opérations de maintien de la paix, des missions de consolidation de la paix et des présences éventuelles des Nations Unies dans les pays développés d'aider les pays »; autre modification proposée : sans objet en français.

Alinéa 20.13 b)

À la fin de l'alinéa b), supprimer le membre de phrase « et d'autres organes directeurs de l'ONU; ».

Alinéa 20.13 c)

Dans la première phrase, remplacer les mots « au niveau national » par « à la demande des États Membres ».

ou

Dans la première phrase, après « niveau national », ajouter « selon qu'il convient ».

Supprimer la deuxième phrase dans son intégralité.

Alinéa 20.13 d)

À la fin de l'alinéa, après les mots « droits de l'homme », supprimer la partie restante.

Alinéa 20.13 e)

Remplacer le membre de phrase « Suivre l'évolution de la situation en matière de droits de l'homme afin d'aider le Conseil des droits de l'homme et ses mécanismes » par « Aider le Conseil des droits de l'homme et ses mécanismes ».

ou

À la deuxième ligne, insérer le groupe de mots « d'une manière objective, non sélective ou non politisée » après « afin d'aider ».

Remplacer « organes de suivi des traités » par « organes conventionnels ».

Autre modification proposée : sans objet en français.

Insérer le mot « thématiques » après l'expression « procédures spéciales ».

À la sixième ligne, supprimer le mot « et » avant « rationnel », et après le mot « rationnel », insérer les mots « non sélectif et non politisé ».

Sous-programme 4
Appui au Conseil des droits de l'homme et à ses organes et mécanismes subsidiaires

Objectif de l'organisation

Modifications proposées : sans objet en français.

Réalisations escomptées du Secrétariat

Modification proposée à l'alinéa a) : sans objet en français.

À l'alinéa c), remplacer « flagrantes » par « graves ».

Autre modification proposée à l'alinéa c) sans objet en français.

À L'alinéa d), remplacer « flagrantes » par « graves et systématiques ».

À l'alinéa e) après le mot « parties prenantes », insérer « concernées ».

Indicateurs de succès

À l'alinéa a) ii), supprimer le mot « positives »; avant le mot « fourni », ajouter « qui leur est » et après le mot « fourni », ajouter « à leur demande ».

Modification proposée à l'alinéa b) : sans objet en français.

À l'alinéa c) ii), ajouter le mot « Membres » après « États ».

À l'alinéa c) ii), supprimer les mots « réponses et ».

À l'alinéa d) i), supprimer le mot « accroissement ».

À l'alinéa e), après les mots « activités menées conjointement », insérer « conformément au mandat du Haut-Commissariat »; après l'expression « organes conventionnels », insérer « le cas échéant et conformément à leurs mandats respectifs »; et avant les mots « qui contribuent », supprimer les mots « et les organes directeurs ».

Stratégie

Modification proposée au paragraphe 20.14 : sans objet en français.

Alinéa 20.14 a)

Modification proposée à l'alinéa a) : sans objet en français.

Alinéa 20.14 b)

Remplacer l'énoncé de l'alinéa b) par ce qui suit : « b) Améliorer l'efficacité du Conseil des droits de l'homme, de ses organes et mécanismes subsidiaires, notamment en ce qui concerne leurs délibérations et leurs processus de prise de décisions ».

Alinéa 20.14 c)

À la quatrième ligne, remplacer « appuyer » par « faciliter ».

À la première ligne, après « gouvernements », insérer « ainsi qu'avec les organisations pertinentes »; à la deuxième ligne, après l'expression « organes directeurs », insérer « dans le respect de leur mandat respectif ».

Alinéa 20.14 e)

Remplacer « missions d'établissement des faits » par « visites dans les pays ».

À la fin de l'alinéa, supprimer les mots « bureaux géographiques du Haut-Commissariat ».

Alinéa 20.14 f)

Après l'expression « en tant que besoin », insérer « et compte tenu des différents mandats »; à la fin de l'alinéa, après les mots « titulaires de mandats », supprimer le reste du texte.

Alinéa 20.14 g)

Première modification proposée à l'alinéa g) : sans objet en français.

Après l'expression « équipes de pays des Nations Unies », insérer « le cas échéant »; et après le mot « organisations », insérer « pertinentes ».

Après la première phrase, insérer le texte corrigé de l'alinéa 20.13 e) du sous-programme 3, qui se lit comme suit : « Aider le Conseil des droits de l'homme et ses mécanismes (notamment l'examen périodique universel et les procédures spéciales) ainsi que d'autres organes directeurs et organes de suivi des traités de l'ONU à engager un dialogue suivi avec les pays dans le cadre de l'exécution de leurs mandats respectifs et à garantir le fonctionnement efficace et rationnel des procédures thématiques spéciales du Conseil des droits de l'homme propres à certains pays ».

Textes portant autorisation

Résolutions de l'Assemblée générale

Ajouter les résolutions suivantes de l'Assemblée générale :

64/178 Amélioration de la coordination de l'action contre la traite des personnes (sous-programmes 1 et 4)

66/136 Rapport du Conseil des droits de l'homme

Supprimer la résolution suivante de l'Assemblée générale :

65/198 Questions autochtones

Section « Résolutions et décisions du Conseil des droits de l'homme »

Supprimer les résolutions suivantes du Conseil des droits de l'homme :

8/4 Le droit à l'éducation

13/4 Le droit à l'alimentation

S-18/1 La situation des droits de l'homme en République arabe syrienne

Supprimer la décision suivante du Conseil des droits de l'homme :

12/119 Les effets de la dette extérieure et des obligations financières internationales connexes des États sur le plein exercice de tous les droits de l'homme, particulièrement des droits économiques, sociaux et culturels

Sous-programme 1
Intégration des droits de l'homme, droit au développement et recherche et analyse

Résolutions de l'Assemblée générale

Remplacer la résolution 62/163, intitulée « Promotion de la paix en tant que condition essentielle du plein exercice par tous de tous les droits de l'homme » par

la résolution 65/222, intitulée « Promotion de la paix en tant que condition essentielle du plein exercice par tous de tous les droits de l'homme ».

Remplacer la résolution 63/168, intitulée « Moratoire sur l'application de la peine de mort » par la résolution 65/206, intitulée « Moratoire sur l'application de la peine de mort ».

Remplacer la résolution 63/183, intitulée « Personnes disparues » par la résolution 65/210, intitulée « Personnes disparues ».

Résolutions et décisions du Conseil des droits de l'homme

Supprimer la résolution suivante :

7/5 Mandat de l'expert indépendant sur les droits de l'homme et la solidarité internationale

Sous-programme 3
Services consultatifs, coopération technique et activités hors Siège

Résolutions et décisions du Conseil des droits de l'homme

Ajouter la résolution suivante du Conseil des droits de l'homme :

S-18/1 La situation des droits de l'homme en République arabe syrienne

Sous-programme 4
Appui au Conseil des droits de l'homme et à ses organes et mécanismes subsidiaires

Résolutions de l'Assemblée générale

Ajouter la résolution suivante de l'Assemblée générale :

66/127 Suite donnée à la deuxième Assemblée mondiale sur le vieillissement

Résolutions et décisions du Conseil des droits de l'homme

Ajouter la résolution suivante :

7/5 Mandat de l'expert indépendant sur les droits de l'homme et la solidarité internationale